

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2024		
LIBELLÉ	Unité / périodicité	Tarif (en euro) Année 2024
I - LE COMMERCE SÉDENTAIRE		
I -1- TERRASSES & STRUCTURES DE CAFÉS ET RESTAURANTS, ET AUTRES COMMERCES		
I-1-1 Terrasses fermées /le m ² /mois, toutes zones	m ² /mois	5,35
I-1-2 Terrasses de plein air et stockage du mobilier sur voie publique /le m ² /mois, toutes zones.	m ² /mois	4,25
I-1-3 Terrasses de plein air exceptionnelles ou extension /le m ² /jour, toutes zones.	m ² /jour	4,25
I-1-4 Supplément forfaitaire TRIMESTRIEL pour alimentation électrique d'éclairage sur le domaine public par m ² de terrasse	m ² /mois	0,40
I-2 MATERIEL ET ENCOMBREMENTS COMMERCIAL		
I-2-1 Eléments de publicité/l'unité par mois (y compris porte-menu, mannequin d'exposition, oriflammes, tourniquet, etc) :	u/mois	4,25
I-2-2- Encombrement de la voie publique pour les éléments suivants :		
I-2-2-1 -Etals extérieurs et produits destinés à la vente posés au sol/le m ² /mois	m ² /mois	4,25
I-2-2-2 Distributeurs de bonbons/l'unité/mois	u/mois	4,25
I-2-2-3 Distributeurs automatiques (distributeurs de boissons, rôtissoires, glaces, etc) /l'unité par an	u/mois	11,90
I-2-2-4 Distributeurs de journaux gratuits ou prospectus sur la voie publique/l'unité par an	u/an	180,50
II - LE COMMERCE NON-SÉDENTAIRE (CNS)		
II-1- LES FLUIDES (eau, électricité)		
II-1-1 Utilisation de l'eau, forfait journalier	forfait/j	1,20
II-1-2 Alimentation électrique simple (luminaire guirlande, balance), forfait journalier	forfait/j	1,80